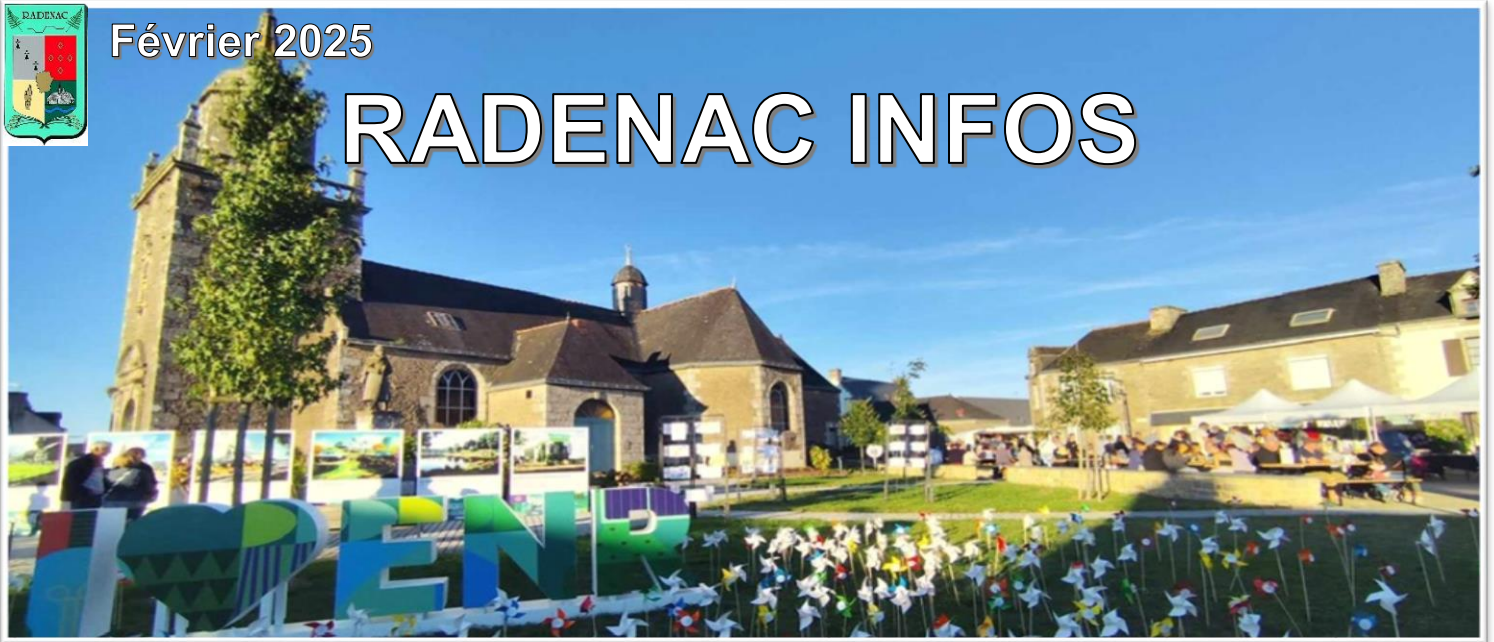




Février 2025

RADENAC INFOS



Mairie de Radenac

Téléphone : 02.97.22.43.19 – mairie@radenac.bzh – Site internet : radenac.bzh

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15

Les vœux du Maire du 11 janvier 2025 en images :



Le mot du Maire :

« L'année 2025 est déjà bien engagée. Comme nous vous l'avons promis, nous reprenons cette bonne habitude de parution de « Radenac Info ». La stabilité retrouvée au niveau du personnel administratif nous le permet. Cette édition est essentiellement consacrée à l'actualité municipale mais dès le prochain numéro vous y trouverez également toute la vie de nos associations. Vous pouvez nous suivre sur le site internet de la commune « radenac.bzh » que l'on veille à mettre à jour plus régulièrement. La proximité est la raison d'être des 35 000 communes de France. La communication est le vecteur de cette proximité et du lien indispensable que nous devons tisser ensemble. Lors de la cérémonie des vœux j'évoquais les difficultés internationales et nationales, les postures dogmatiques des uns et des autres, plus « dans le dire que dans le faire ». A l'échelon local nous inversons ces postures et la réalité du quotidien nous oblige à être dans le faire. Le gouvernement a réussi à faire adopter son projet de loi de finances. Il est à espérer qu'il ne coupe pas trop les vivres aux collectivités locales si nous voulons, à l'échelle de nos territoires, pouvoir continuer à agir pour l'intérêt collectif.

Bonne lecture

Vive Radenac »

SOMMAIRE

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2024

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE GARREC Julie à Mme MOUELO Valérie
Excusé(s) : Mme GUÉGAN Manon

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 28 mars 2024. Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

En préambule, Monsieur Didier NICOLAS, Conseiller aux Décideurs Locaux, présente la situation financière de la commune.

2024_09_01 : Proposition de réalisation d'un emprunt.

CONSIDERANT les besoins en trésorerie de la collectivité afin de couvrir les investissements à réaliser,
CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
CONSIDERANT que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

À la suite de la présentation des éléments financiers par Monsieur NICOLAS et considérant le programme d'investissement, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt afin de réaliser les différents projets. Il indique également qu'un seul emprunt court et que la dette actuelle doit s'éteindre en 2033. Il propose de consulter différents organismes bancaires et sollicite le conseil afin de lui autoriser la négociation. Monsieur le Maire précise que le résultat des sollicitations auprès des organismes sera proposé à la commission finances et pour validation dans un second temps au conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le plan de financement présenté nécessaire à l'équilibre de l'opération.
AUTORISE Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 700 000 euros.

2024_09_02 : Projet de rénovation de la mairie (réhabilitation du chauffage, agencement et réalisation d'un carport).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de travailler sur plusieurs projets à la mairie. 3 projets sont à travailler. Tout d'abord, la décarbonation du chauffage de la mairie. En effet, le système de chauffage au fioul arrive en fin de vie. L'objectif est de passer sur une pompe à chaleur air/eau. Selon le devis réalisé, le coût de réalisation des travaux est estimé à 17 710€HT soit 21 252€TTC

En ce qui concerne l'agencement, l'objectif est de modifier la configuration du bureau de l'accueil, de l'agence postale et du bureau du DGS. Un devis de 15 082.37 HT soit 18 0098.84€ TTC a été réceptionné.

Enfin, afin de pouvoir abriter la remorque des services techniques, il est proposé de créer un carport attenant à la mairie. Un devis de 13462.76HT soit 16155.31TTC a été reçu.

Il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel sous réserve de modifications éventuelles :

Montant des travaux HT	46 255.13€
------------------------	------------

Conseil départemental 30%	13 876.54€
Autofinancement	32 378.59€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE VALIDER les projets proposés

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération tel que présenté.

DE SOLLICITER une aide financière auprès du conseil départemental au titre du PST.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à ce dossier.

2024_09_03 : Proposition d'acquisition de terrain.

Monsieur le Maire propose au conseil l'achat de parcelles au niveau de la rue de la Chouannerie et de la rue Charles de Foucauld. Ces parcelles sont constructibles et non viabilisées. L'idée serait de les viabiliser et de créer un nouveau lotissement afin d'étoffer le parc de terrains à bâtir sur la commune.

Les parcelles font l'objet d'une OAP dans le PLUI sous la dénomination RAD004.

La surface à vendre est d'environ 6000m². Monsieur le Maire propose d'aller négocier avec l'ensemble des propriétaires de l'OAP.

Si la démarche devait aller plus loin, il serait alors nécessaire de délibérer à nouveau afin de fixer précisément les termes de l'achat.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'AUTORISER la négociation.

2024_09_04 : Réhabilitation d'un commerce.

Monsieur le Maire présente l'objet de la présente délibération, à savoir le besoin d'effectuer la demande de subvention auprès des différents organismes et notamment Pontivy Communauté au titre du fonds de concours équipement immobilier communal et la validation du cahier des charges de la CCI.

Le cahier des charges porte sur la recherche d'un gestionnaire et il est proposé au conseil de valider les 2 points :

- le prix du bail est proposé à 400€ HT évolutif
- la période d'appel à candidature (du 19 septembre au 3 novembre 2024)

Par ailleurs, le projet de réhabilitation du commerce avançant, il est nécessaire de valider un plan de financement prévisionnel afin de pouvoir lancer les demandes de subventions.

Selon l'avant-projet réalisé, le coût des travaux est estimé à 450 000.00€ HT.

La commune peut obtenir des subventions de la part :

- du Conseil Départemental au titre du PST
- de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours « équipement immobilier communal ».
- de l'Etat au titre de la DETR
- de la Région au titre du fonds Bien vivre partout en Bretagne.

Il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel sous réserve de modifications éventuelles :

Montant des travaux	450 000.00€
Conseil départemental 30%	135 000.00€
Pontivy communauté 50 du reste à charge	100 000.00€
Etat	35 000.00€
Région	66 000.00€
Autofinancement	114 000.00€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE VALIDER le projet tel que présenté.

DE VALIDER le cahier des charges de la CCI quand à la recherche d'un gestionnaire
 D'APPROUVER le plan de financement de l'opération tel que présenté
 DE SOLLICITER une aide financière auprès du conseil départemental
 DE SOLLICITER une aide financière auprès de Pontivy Communauté
 DE SOLLICITER une aide financière auprès de la région
 DE SOLLICITER une aide financière auprès de l'Etat
 D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à ce dossier.

2024 09 05 : DM n°1 - Budget Principal

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits sur les budgets logement et principal, Monsieur le Maire informe le conseil de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Rohan et ceci conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2020.

De ce fait, les sommes ont été comptabilisées et laissent apparaître un excédent en fonctionnement et en investissement qu'il est nécessaire d'incorporer.

10500 – Budget principal

IMPUTATION	OUVERTURE	REDUCTION
002 – Résultat de fonctionnement reporté	4 326,63€	
001 – Résultat d'investissement reporté	287,24€	

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les décisions modificatives ci-dessus.

2024 09 06 : Convention Morbihan Energies

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le coût des travaux de la rénovation de l'armoire 14 et de la pose d'un luminaire par le SDEM à La Bottine.

Ces travaux doivent être effectués dans le cadre de l'aménagement du secteur cité ci-dessus.

Financement de l'opération :

		HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	3450,00€	690,00€	4 140,00€
Montant plafonné HT de l'opération	B = 3 450,00€			
Contribution du SDEM	C = 30% de B	1 035,00€		1 035,00€
Contribution du demandeur	A - C			3 105,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de financement et de réalisation de MORBIHAN ENERGIE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2024 09 07 : Redevance d'occupation du domaine public communal de Orange France

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs proposés par Orange France pour l'indemnité d'occupation du domaine public pour l'année 2024 :

		2023	2024
Artères aériennes :	64.36€ du kilomètre par 35,893 km =	2 246,76€	2 310,07€
Artères sous-sol :	48.27€ du kilomètre par 7,60 km =	356,11€	366,85€
Emprise au sol :	32.18€ du mètre carré par 2.50m² =	75,25€	80,45€
Soit un total de		2 681,12€	2 757,37€

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2024 d'Orange France due à la commune.

DIT que la recette correspondante sera imputée à l'article 70323 du budget en cours.

2024_09_08 : Avis du CM sur le projet de parc éolien des Landes de la Grenouillère - Bréhan

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande d'avis sur le projet éolien de Bréhan déposé par la société PE DES LANDES DE LA GRENOUILLERE (groupe VALECO) et précise que ce parc comprend 3 éoliennes et 1 poste de livraison.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est cours depuis le 9 septembre et jusqu'au 10 octobre 2024 à 17h. La commissaire enquêtrice tiendra des permanences en mairie de Bréhan les :

- Lundi 9 septembre, de 9h à 12h
- Samedi 28 septembre, de 9h à 12h
- Vendredi 4 octobre, de 14h à 17h
- Jeudi 10 octobre, de 14h à 17h

Pour une information complète, le registre est également disponible au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5514/documents>

Monsieur le Maire précise que la commune de Bréhan a émis un avis favorable au projet et propose de suivre le même avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis FAVORABLE sur le projet éolien PE DES LANDES DE LA GRENOUILLERE (groupe VALECO) 56580 BREHAN

2024_09_09 : Demande FSL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de préserver la confidentialité du demandeur, seuls les montants accordés feront l'objet d'une précision mais que cette décision sera notifiée à l'intéressé et peut faire l'objet d'un recours contentieux.

Sur proposition de la commission d'aide sociale,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

VALIDE la demande dans l'attente de la réception d'un dossier complet et du retour de l'assistante sociale.

D'ACCORDER une aide de 350€ au titre de l'électricité.

DIT que la somme sera versée directement par mandat administratif au prestataire EDF pour l'électricité.

2024_09_10 : Colis pour les aînés.

La commission d'aide sociale réunie ce jour à 19h00 propose de renouveler la distribution d'un colis aux aînés de 75 et plus ainsi qu'aux hospitalisés et aux résidents du Domicile Partagé Alexis LOUER.

Madame Claudine GICQUEL, en collaboration avec les membres de la commission, est chargée de la composition de ces colis.

Monsieur le Maire précise que la distribution sera faite par les membres de la commission aide sociale.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Aide Sociale et après avoir délibéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide qu'un colis d'un montant de **25 euros** sera offert aux personnes âgées de 75 ans et plus,
- décide qu'un colis spécifique sera également offert pour les hospitalisés et les résidents du domicile partagé Alexis Louer,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il est précisé que les colis non distribués seront offerts à des associations caritatives.

QUESTIONS DIVERSES

A) Relevé des décisions

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, il a été effectué des virements de crédits afin de transférer l'avance faite à l'entreprise PIGEON pour le marché de l'aménagement de La Bottine au compte 23 travaux en cours :

Virement n°1

041 / 231 – tvx en cours	+12000.00€
041 / 238 – avance	+12000.00€
23 / 231 – tvx en cours	-12000.00€
16 / 1641 – emprunts	-12000.00€

B) Article Ouest France

Monsieur le Maire évoque l'article du Ouest France en date du 23 juillet 2024 mettant en cause 3 sociétés suspectées d'avoir volontairement passé sous silence la présence d'espèces protégées dans le cadre de la création du parc photovoltaïque de « la Prée ».

Monsieur le Maire évoque une procédure en cours à l'encontre des sociétés exploitantes et à l'origine du dossier et rappelle que la commune n'est aucunement mise en cause.

C) Bivouac du 7 et 8 septembre

La FVLTT a organisé un bivouac à l'étang les 7 et 8 septembre dans le cadre d'une journée de randonnée.

D) Servitude de passage

Monsieur le Maire fait part d'un courrier remis par un habitant du bourg relatif à d'éventuelles servitudes de passage et propose un petit rappel :

Le propriétaire dont les fonds sont enclavés et qui n'a sur la voie publique aucune issue ou qu'une issue insuffisante, soit pour l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale de sa propriété, soit pour la réalisation d'opérations de construction ou de lotissement, est fondé à réclamer sur les fonds de ses voisins un passage suffisant pour assurer la desserte complète de ses fonds, à charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner.

La servitude est attachée à la propriété et se transmet avec elle (vente, héritage...), le notaire devant chaque fois la reprendre dans les actes successifs.

E) AG APPEL Ecole Saint Louis

Monsieur le Maire rappelle qu'il a assisté à l'AG de l'APPEL de l'école Saint Louis le 13 septembre à 19h.

F) Evènement Engie Green

Pour rappel, l'évènement Vision EnR a eu lieu le 14 septembre et a été positif dans son ensemble. La municipalité remercie Engie Green d'avoir choisi Radenac pour l'organisation de ce festival. La vidéo de l'évènement sera mise à disposition sur le site de la commune dès réception.

G) Journée du patrimoine

Sans le cadre des journées européennes du patrimoine, un concert est organisé le vendredi 20 septembre à la chapelle St Fiacre à 20h.

H) Fibre

Le déploiement de la fibre avance sur la commune mais encore un peu de patience, rdv en 2026 pour les raccordements.

I) Commission d'aide sociale

- La commission propose la remise en place d'un moment de convivialité entre jeunes et aînés (peut-être au moment du carnaval.
- Pour rappel, 2 places sont toujours disponibles au domicile partagé.
- Point sur l'ADMR : le bureau existant à Radenac ne sera probablement plus occupé, l'agent étant dorénavant sur Locminé. Une permanence est à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : 12

M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT EXCUSEE :

Mme Julie LE GARREC

M. Stéphane LE CALLONNEC a été désigné secrétaire de séance.

QUORUM : atteint (7)

Monsieur le Maire précise aux membres de l'assemblée d'un retrait de délibération. En effet, lors du CM du 18 septembre 2024, une demande FSL avait été validé sous réserve de la complétude du dossier. Malgré les relances, le dossier n'a pas été complété et la demande n'est donc plus recevable.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 18 septembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, la séance est déclarée ouverte.

////////////////////////////////////
10 – 01 – 2024 : RODP GRDF 2023.

M. le Maire donne connaissance au Conseil des règles de calcul des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Rappel du calcul :
 $(0.35 \times 8422 + 100) \times 1.39 = 549\text{€}$

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance due au titre de l'année 2023 pour l'occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz pour l'année 2023.

DIT que la recette correspondante sera imputée à l'article 70323 du budget en cours.

////////////////////////////////////
10 – 02 – 2024 : RODP GRDF 2024.

M. le Maire donne connaissance au Conseil des règles de calcul des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Rappel du calcul :
 $(0.35 \times 8422 + 100) \times 1.42 = 561\text{€}$

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance due au titre de l'année 2024 pour l'occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz pour l'année 2024.

DIT que la recette correspondante sera imputée à l'article 70323 du budget en cours.

////////////////////////////////////
10 – 03 – 2024 : Mise en place d'une facturation à l'encontre des propriétaires d'animaux en divagation.

CONSIDÉRANT le nombre croissant de chats et chiens errants présents sur la commune, ce qui oblige les agents communaux à les capturer et à les transporter à la fourrière animale située à Josselin.

Monsieur le Maire propose que soit facturé à tous les propriétaires d'animaux errants qui seront transportés par les services municipaux vers la fourrière animale, une somme forfaitaire de 40€ pour frais de transport et d'intervention.

Monsieur le Maire indique que les services feront l'acquisition d'un lecteur de puce.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**
DE FIXER à 40€ la mise en place des frais de capture et de transport des animaux errants.

DIT que cette somme sera appelée par l'émission d'un titre exécutoire de paiement à l'encontre du propriétaire ou du gardien de l'animal qui aura pu être formellement identifié.

////////////////////////////////////
10 – 04 – 2024 : Passage en M57D.

Pour rappel :
La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote de compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la nomenclature M14 soit pour la commune son budget principal et ses budgets annexes.

Le passage à ce référentiel M57 est une obligation pour toutes les catégories de collectivités locales à compter du 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la modification de nomenclature en M57 développée à compter du 1er janvier 2025.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

////////////////////////////////////
10 – 05 – 2024 : DM n°2 Budget Principal.

CONSIDERANT le risque juridique lié à une procédure en cours à l'encontre de la commune,
CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits ;

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget une provision pour risque dans le cas où le résultat de la procédure viendrait à condamner la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°02 telle que présentée ci-dessous :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
042/6865 – Dotations aux dépréciations pour risques et charges financières	10 000,00€	
040/15112 – Provisions pour litiges et contentieux		10 000,00€

////////////////////////////////////
10 – 06 – 2024 : Renouvellement de la convention La Poste.

Monsieur le Maire rappelle que le partenariat est arrivé à échéance le 29 juin 2024 et propose à l'assemblée le renouvellement de la convention avec la Poste pour l'agence postale.
Par ailleurs, la nouvelle convention ne prévoit pas de tacite reconduction et que celle-ci doit être signée pour une durée d'1 à 9 ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir le service et pour la durée la plus longue à savoir 9 ans. Il rappelle également que l'ouverture de l'agence doit être de minimum 12h par semaine.

Pour information, l'indemnité de la poste pour la tenue d'une agence est actuellement de 1185€ et que le classement de la commune en zone FRR devrait augmenter cette indemnité d'environ 20%.

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** les termes de la convention **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Poste.

////////////////////////////////////
10 – 07 – 2024 : Approbation du rapport de la CLECT.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie afin d'évaluer le retour de transfert de charges à opérer par Pontivy Communauté vers ses communes membres pour la fourrière animale et l'abandon du projet de stade d'eaux vives.

La proposition formulée par la CLECT est la suivante :

Pour la fourrière animale :

La CLECT propose d'évaluer la charge sur la période 2021-2023, d'arrêter le montant de la charge à reverser à 30 168,23€ et d'effectuer une répartition communale sur la base de la population municipale totale au 1er janvier 2024, et au prorata temporis, à partir de la date de l'arrêté préfectoral actant le transfert de compétence.

Pour le stade d'eaux vives :

La CLECT propose d'évaluer cette charge à transférer aux communes à 0€, l'étude de l'équipement stade d'eaux vives ayant été portée intégralement par Pontivy Communauté sans transfert de charges et donc d'impact sur les attributions de compensation lors de l'inscription du projet dans les statuts.

Ce Rapport de la CLECT, validé par le conseil communautaire réuni le 24 septembre 2024, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales. Ces délibérations des conseils municipaux des communes membres doivent être prises, au plus tard dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT de Pontivy Communauté du 2 juillet 2024 joint à la présente délibération.

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** les termes du rapport.

////////////////////////////////////
10 – 08 – 2024 : Attribution du marché de la MAM.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 13 lots séparés lancée le 16 aout 2024 pour la réalisation d'une MAM.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 octobre 2024 pour l'analyse des offres de l'ensemble des 36 dossiers reçus et a retenu, selon les critères (à savoir Valeur technique de l'offre en termes de capacité de réalisation, prestations proposées, méthodologie 70% / Prix de la prestation au regard du DPGF 30%), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lot n°1 – Terrassements généraux – VRD – Espaces Verts	LE LUHERN – BOHAL	47 467.57 €
Lot n°2 – Gros œuvre – enduit	LE HO – LOUDEAC	89 285.76 €
Lot n°3 – Charpente bois	CHAMPAGNE CHARPENTE – CREDIN	31 723.13 €
Lot n°4 – Couverture - zinguerie	MCG COUVERTURE – GUEHENNO	22 544.87€
Lot n°5 – Etanchéité	ETANCHEITE MORBIHANNNAISE – VANNES	19 381.23 €
Lot n°6 – Menuiseries extérieures aluminium – VR	ATLANTIQUE OUVERTURES – THEIX	23 872.70 €
Lot n°7 – Menuiseries intérieures bois – agencement	GOUEDARD – CREDIN	28 491.35 €
Lot n°8 – Cloisons sèches – isolation	RAULT -ROHAN	30 758.47 €
Lot n°9 – Chapes – sols souples - faïence	LE DORTZ – BAUD	12 281.67 €

Lot n°10 – Peintures – nettoyage	GOLFE PEINTURE – VANNES	8 613.39 €
Lot n°11 – Chauffage – Plomberie – ventilation	ALC THERMIQUE – CRAC’H	55 727.79 €
Lot n°12 – Electricité – courants forts et faibles	EA2I – PONTIVY	34 900.00 €
Lot n°13 – Installations photovoltaïques	GERGAUD – REDON	18 819.76 €
TOTAL H.T		423 867.69 €

Monsieur le Maire propose aux membres de l’assemblée de suivre les avis de la commission d’appel d’offres pour les 13 lots pour lesquels une entreprise a été identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d’attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

A la demande des conseillers au sujet de la loi de programmation budgétaire du nouveau gouvernement, le Maire a rappelé que l’ensemble des subventions seront maintenus et que le reste à charge de la commune serait identique à l’estimation.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l’unanimité, **DÉCIDE** :
D’ATTRIBUER les 13 lots de l’appel d’offres relatif à la réalisation d’une MAM conformément au descriptif rédigé ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

////////////////////////////////////
10 – 09 – 2024 : Demande FSL.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie le 24 octobre 2024, à 19h00, pour étudier avec précision cette demande.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de préserver la confidentialité du demandeur, seuls les montants accordés feront l'objet d'une précision mais que cette décision sera notifiée à l'intéressé et peut faire l'objet d'un recours contentieux.

Sur proposition de la commission d'aide sociale,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l’unanimité, **DECIDE**
D’ACCORDER une aide de 450€ au titre de l’électricité.
DIT que la somme sera versée directement par mandat administratif au prestataire EDF pour l’électricité.

////////////////////////////////////
10 – 10 – 2024 : Demande FSL.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie le 24 octobre 2024, à 19h00, pour étudier avec précision cette demande.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de préserver la confidentialité du demandeur, seuls les montants accordés feront l'objet d'une précision mais que cette décision sera notifiée à l'intéressé et peut faire l'objet d'un recours contentieux.

Sur proposition de la commission d'aide sociale,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l’unanimité, **DECIDE** :
D’ACCORDER une aide de 350€ au titre de l’électricité.
DIT que la somme sera versée directement par mandat administratif au prestataire Engie pour l’électricité.

////////////////////////////////////
10 – 11 – 2024 : Renouvellement de la convention avec le département – FSL.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 30 mars 2005, le CCAS avait autorisé le Président à signer la convention avec le Département sur l'aide apportée aux personnes en difficultés particulières afin de disposer de la fourniture d'énergie dans leur logement.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la nouvelle convention et apporte toutes les précisions sur ce dispositif d'aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie.

Il précise que cette convention est conclue dès la signature et pour une durée d’un an et est renouvelable par tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l’unanimité, **VALIDE** les termes de la convention
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

////////////////////////////////////
10 – 12 – 2024 : Marché de travaux portant sur l'entretien des voiries communales et communautaires. Programme 2025 – 2026.

Les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2014, Pontivy Communauté a créé un service « d'assistance technique aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux » afin d'apporter une aide technique aux communes dans la définition de leurs besoins en matière d'entretien de la voirie communale, d'élaboration des cahiers des charges techniques et des dossiers de consultation des entreprises, ainsi que pour le lancement des appels d'offres correspondants.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2021, Pontivy Communauté a validé la poursuite de ce service commun par la signature d'une nouvelle convention qui prend fin le 31 décembre 2026.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2021, les membres du conseil communautaire ont accepté de modifier les statuts communautaires en autorisant l'EPCI à fiscalité propre à passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de communes.

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, il a paru pertinent pour la période 2025-2026 de regrouper les moyens en créant un groupement de commande réparti en 3 lots.

Le montant global maximal de dépenses par groupement chaque année est fixé et réparti de la manière suivante :

GROUPEMENT A – LOT 1 :

NOMS COMMUNES	MAXIMUM EN € HT
Commune de SAINT GONNERY	65 000 €
Commune de GUELTAS	120 000 €
Commune de RADENAC	50 000 €
Commune de ROHAN	50 000 €
MONTANT TOTAL MAXIMUM ANNUEL LOT 1	285 000 €

La consultation sera lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes d'une durée d'un an renouvelable une fois une année soit 24 mois maximum.

Une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement notamment :

- 7) La désignation parmi les membres du groupement d'un coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,
- 8) Les missions assignées au coordonnateur,
- 9) La détermination de la Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement, conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T.
- 10) Les dispositions financières relatives à l'exécution de la convention

Dans cette convention, il est proposé que :

- 11) Pontivy Communauté soit le coordonnateur et assure le pilotage de la procédure de consultation du marché de travaux,
- 12) La CAO compétente soit constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement qui dispose d'une CAO ; ou à défaut de CAO, d'un représentant délégué désigné selon les modalités propres de la commune,
- 13) La notification et l'exécution seront assurées par chaque membre du groupement pour la partie qui le concerne
- 14) Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et les autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés seront supportés par le Coordonnateur du groupement

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

De créer un groupement de commandes avec 3 lots tels que détaillés ci-dessus

D'approuver la désignation de Pontivy Communauté comme coordonnateur de chaque groupement de commandes

De procéder à l'élection des membres de la CAO (1 titulaire + 1 suppléant) représentant chaque membre du groupement de commandes, élus parmi ses membres à voix délibérative

Sont élus représentants de la commune à la CAO ad'hoc :

- Monsieur Philippe ALLAIN, membre titulaire

– Monsieur Stéphane LE CALLONNEC, membre suppléant
D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement annexée à la présente délibération
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

////////////////////////////////////
10 – 13 – 2024 : Attribution du marché de rénovation de la chapelle Saint Fiacre.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 3 lots séparés lancée le 19 juillet 2024 pour la rénovation du clocheton de la chapelle Saint Fiacre.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 octobre 2024 pour l'analyse des offres de l'ensemble des 5 dossiers reçus et a retenu, selon les critères (à savoir Valeur technique de l'offre en termes de capacité de réalisation, prestations proposées, méthodologie 60% / Prix de la prestation au regard du DPGF 40%), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lot n°1 – Charpente	LES CHARPENTIERIS DE BRETAGNE – MOREAC	56 010.50 €
Lot n°2 – Couverture	Infructueux	0.00 €
Lot n°3 – Paratonnerre	ARTPROTECT – MORIEUX 22400	1 760.00 €
TOTAL H.T		57 770.50 €

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de suivre les avis de la commission d'appel d'offres pour les 2 lots pour lesquels une entreprise a été identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Dans le cadre du lot n°2 – couverture, il propose de relancer le marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

D'ATTRIBUER les 2 lots de l'appel d'offres relatif à la rénovation du clocheton de la chapelle Saint Fiacre conformément au descriptif rédigé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

////////////////////////////////////
Questions diverses

Monsieur Bernard LE BRETON présente aux membres présents plusieurs points :

A) Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité du Morbihan Energies est disponible en mairie.

B) Diagnostic sécurité routière 2023

Le rapport d'activité est également disponible en mairie.

C) Numérotation

La base adresses est en cours de validation. Celle-ci devrait être faite pour la fin novembre.

Une campagne de distribution des numéros manquants sera opérée en 2025.

Cette base permet d'assurer une adresse normalisée à tous les administrés. Cette compétence communale permet l'accès aux secours, aux services de livraison, de raccordement à la fibre...

D) Point de collecte

Bilan de Pontivy Communauté

Rue de la Chouannerie :

Ordures ménagères (OM) et Emballages bien utilisés

Aucune justification de maintenir la colonne à papier (très peu utilisée)

Déplacer les colonnes de la Chouannerie vers Drénidan, pour le verre n'aurait aucune utilité vu la faible fréquence de vidage de la colonne déjà existante

Par contre Place de L'église sous utilisée en OM et emballages ménagers recyclables (EMR) donc le déplacement (retrait) de la Chouannerie pourrait inciter à déposer sur ce point

Sur le reste de la commune

les colonnes à papier sont sous utilisées sur la commune à l'exception du cimetière et de la Rue du Verger aucune justification pour en rajouter sur la commune

les colonnes à verre installées salle des lutins et place de l'Eglise sont peu utilisées

L'étude de la mise en place de colonne de tri ancienne génération secteur de la Bottine

E) Atlas de la biodiversité communale

Pontivy Communauté dans le cadre d'un appel à projet a été sélectionné pour travailler sur l'Atlas de la biodiversité. Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil désireux de procéder au recensement de la faune et de la flore.

Cet atlas sera à inscrire dans les prochains documents d'urbanisme. Différentes études existent déjà sur la commune.

F) Banque alimentaire

De nouveaux horaires de distribution ont été mis en place pour la distribution de la banque alimentaire :

De 9h30 à 10h30 le jeudi tous les 15 jours.

G) Horaires mairie et agence postale

Laure a quitté ses fonctions à l'agence postale le 18 octobre, un remplacement sera effectif à compter du 5 novembre 2024 jusqu'au recrutement définitif d'un agent.

Les horaires de la mairie et de la poste évoluent.

Agence postale > réouverture le 5 novembre

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 16h00

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture le vendredi AM.

Mairie

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 jusqu'au 8 novembre

Puis

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h15

Fermeture le vendredi AM.

H) Expo photo sur le métier des assistantes maternelles

Une expo photo est en cours sur la place de l'église.

I) Domicile partagé

Le DP est à nouveau complet depuis mi-octobre. Pour rappel, la commune finance le déficit des loyers.

J) Réunion Agriculteurs et chasseurs

Une réunion entre agriculteurs et chasseurs est prévue le 08 novembre à 20h. Cette réunion, à la demande des agriculteurs, est organisée afin d'échanger sur les modalités d'accompagnement dans le cadre des destructions des espèces invasives.

K) Prochain CM le 12 décembre

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22H15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : 11

M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT ABSENTE REPRESENTÉE :

Mme GUÉGAN Manon donne pouvoir à Mme NOGUES Christelle

ÉTAIT EXCUSEE :

Mme VÉRA Aurélie

Mme LE GARREC Julie a été désignée secrétaire de séance.

QUORUM : atteint (7)

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder à l'approbation du procès-verbal du 24 octobre 2024.

2) Salle Saint-Fiacre 2025

TARIFS				
TYPE DE MANIFESTATION	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël école ...	Gratuit		130.00 €	130.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal ...)	120.00 €		310.00 €	
Repas	150.00 €	205.00 €	330.00 €	330.00 €
Week-end	200.00€	275.00€	350.00€	400.00 €
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	65.00 €	75.00 €	120.00 €	120.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	70.00 €			
Caution	Forfait de 600.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,
- qu'un forfait de 150 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, le tarif sera évolutif.

De plus, les associations de RADENAC pourront bénéficier d'un tarif à la demi-journée pour la location de la salle pour des manifestations payantes soit **75.00 €** et sans utilisation des cuisines.

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un tarif en cas d'oubli de lumière, il suggère un forfait de 30€.

3) Location de la vaisselle 2025 (Cf Mairie)

4) Concession du cimetière 2025

- **100.00 €** pour une concession de quinze (15) ans,
- **150,00 €** pour une concession trentenaire (30),
- **300.00 €** pour une concession cinquantenaire (50).

5) Columbarium 2025

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **350.00 €** pour 15 ans,
- **700.00 €** pour 30 ans
- **1 000.00 €** pour 50 ans

6) Cave-urnes 2025

Concession pour une cave-urne pouvant recevoir deux urnes :

- **350.00 €** pour 15 ans,
- **700.00 €** pour 30 ans
- **1 000.00 €** pour 50 ans

7) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2025

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **50.00 €** par jour,
- une caution de **100,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

8) Location de matériel 2025

Location du tracteur épareuse avec chauffeur : **100 € de l'heure**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs ci-dessus à compter du **1^{er} janvier 2025**

////////////////////////////////////
12 – 04 – 2024 : Mise en place d'une tarification dans le cadre de l'utilisation et de la mise en place d'une borne électrique.

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir fait procéder au montage d'une borne électrique extérieure pour la somme de 1 968.00 € TTC sur la place de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose au Conseil la mise en place d'une tarification dans le cadre de son raccordement. L'objectif est de proposer un tarif symbolique à hauteur de 4€ par utilisation aux commerces ambulants pour le raccordement.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTITUE un tarif de 4€ la journée pour l'utilisation de cette borne

////////////////////////////////////
12 – 05 – 2024 : Modification de la charge dans le cadre des interventions contre les frelons asiatiques.

Monsieur indique que Pontivy Communauté a renouvelé sa participation à hauteur de 50% dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques.

Il propose de répartir les 50% restants entre la collectivité et l'utilisateur à concurrence de 30% pour la collectivité et 20% pour l'utilisateur.

Dans la situation où la proportion des 20% ne dépasserait pas les 15€ (montant minimum que peut facturer le Trésor), l'utilisateur se verrait facturer ce plancher des 15€.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition.

VALIDE la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025.

////////////////////////////////////
Questions diverses

Monsieur Bernard LE BRETON présente aux membres présents plusieurs points :

L) Location terre

Pour information, les locations de bandes de terre et des fermages ont été facturées aux différents locataires pour un montant global de 3694.21€. Le taux d'augmentation est de 5.23% en 2024.

M) Dossier 12 rue Anne de Bretagne

Un report d'audience est programmé au 23 janvier dans le cadre d'une médiation.

N) Base adresses

Des évolutions sont à suivre à la suite de la transmission des éléments d'Axione dans le cadre du déploiement de la fibre optique. En effet, il sera nécessaire d'attribuer des numéros aux titulaires de lignes téléphoniques.

De plus, plusieurs panneaux de villages et rue ont été déplacés (Le Clos Mat, rue du Tertre, le Moulin, La Renaissance) afin de répondre à la numérotation en vigueur.

O) AG

Monsieur le Maire précise avoir assisté à l'AG du Comité des fêtes. Le bureau reste inchangé.

Un dîner spectacle est prévu en 2025.

P) Réunion agriculteurs et piégeurs

Une douzaine de participants et la municipalité se sont réunis afin de faire le point sur les nuisibles présents sur la commune.

Pour info, la campagne de piégeage a permis la capture de 63 ragondins.

Q) TVX / ACHAT

a. Etude commerce

Les devis concernant les études du commerce sont en cours et le permis de construire est en instruction.
Les retours de la CCI ont permis d'identifier 3 candidats sérieux pour le futur local commercial.

b. Installation prochaine de pots de fleurs

La commune fera l'acquisition prochaine de pots de fleurs de grande taille afin de bloquer les usagers qui prendrait des chemins non adaptés (au niveau de la rue Jean Robic et rue des Boularde et au niveau des aménagements de sécurité près du cimetière.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire précise que l'agglomération passera en priorité à droite en 2025 sauf les 2 ronds-points.
Il est nécessaire valider la démarche avec le département.
Une communication plus large sera faite.

c. Travaux MAM

La première réunion de chantier est programmée au 8 janvier 2025.

d. Fauteuil de douche DP

Après plus 15 ans d'utilisation, le fauteuil de douche du domicile partagé est hors service. Un devis de 344.64€ est validé.

R) Point candidats

30 candidatures ont été reçues pour le poste à pourvoir à l'accueil de la mairie et à l'agence postale. Les entretiens sont prévus dans les prochains jours.

S) Point presse

Un point presse est organisé le mardi 17/12 10h dans le cadre des aménagement de La Bottine et de la rue Anne de Bretagne. RDV dans la presse.

T) Cérémonie des vœux

Pour rappel, la cérémonie des vœux se déroulera le samedi 11 janvier à 11h.

U) Organisation interne

La question d'un transfert téléphonique est suggérée pour la fermeture du lundi.
Monsieur le Maire précise que lorsque la mairie est fermée le dimanche ou autre jour, les services d'urgences ont les coordonnées téléphoniques du bureau municipal.

V) Bulletin communal

La communication sur les différents canaux de la commune reprendra dès que le poste de l'accueil sera pourvu.

W) Prochain CM le 30 janvier à 20h

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21H45.

ETAT CIVIL DE 2024

NAISSANCES

Le 8 janvier 2024, Maxime KIRIOUKHINE, 9 Le Bottine.

Le 24 janvier 2024, Mattéo BELLIER ESPITALIER, 33 rue Anne de Bretagne.

Le 20 février 2024, Hina LE BRUN, 5 rue Kermacui.

Le 30 mai 2024, Ethan LE CALLONNEC, 5 Petit Drénidan.

Le 14 octobre 2024, Tia DANET DROUIN, 21 Le Grand Drénidan.

Le 25 décembre 2024, Timéo JEGO, 3 Le Moulin.

PACS

Le samedi 27 janvier, Alexandre TANGUY et Jessica GAHINET, 11 Coëtdevent.
Le samedi 1^{er} juin, Grégory AHÉE et Marina LE POUL, 23 rue de la Maladrie.
Le samedi 16 novembre, Lindsay DOUVVIN et Julien ARRIBAT, 12 rue Anne de Bretagne.

MARIAGES

Le lundi 4 mars 2024, Francis LACABE et Olga LE QUINTREC, Les Claies.
Le lundi 22 avril 2024, David MENARD et Catherine MISSOTTE, 1 rue des Sabotiers.
Le samedi 1^{er} juin 2024, Kévin LE NOUAIL et Marina VIDELOT, 6 Le Clos du Parc.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR A EUX !!!

DÉCÈS

Le 1^{er} février 2024 à Radenac, Louis JEGO, 90 ans, Domicile Partagé
Le 26 mai 2024 à Radenac, Léontine LE MEUR née LE BRETON, 90 ans, Domicile Partagé
Le 30 mai 2024 à Noyal-Pontivy, Anne-Marie LAMOUR née CARO, 75 ans, 7 Le Resto
Le 2 juillet 2024 à Radenac, Jean-Claude STEPPE, 78 ans, Domicile Partagé
Le 30 juillet 2024 à Radenac, Anne Marie LAMOUR (née LE MÉNAGER), 97 ans, Domicile Partagé
Le 30 août 2024 à Noyal-Pontivy, Geneviève JÉGO née LE GAL, 94 ans, 5 rue Jean Robic
Le 7 septembre 2024 à Vannes, Christine SERVANTY née MASSE, 64 ans, 23 rue du Stade
Le 24 septembre 2024 à Colpo, Anne-Marie NOGUES née GUILLEMOT, 89 ans, 11 rue Anne de Bretagne
Le 11 octobre 2024 à Vannes, André PHILIPPOT, 79 ans, 7 rue des Boulards
Le 18 novembre 2024 à Noyal-Pontivy, Paulette LE CORRE née RAUL, 88 ans, Domicile Partagé
Le 21 novembre 2024 à Noyal-Pontivy, Irène HERMAN née MARCINIAK, 82 ans, 36 Cassac
Le 27 décembre 2024 à Radenac, Simone LE GALLO née BOHELAY, 91 ans, Domicile Partagé

URBANISME DE 2024

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. GUILLEMOT David et Mme LE NORMAND Karine, impasse St-Yves : Construction d'une maison individuelle
COMMUNE DE RADENAC, impasse des Hortensias : Extension du bâtiment technique communal
EARL LEGEND'OF KI BREIZ, 2 Kergario : Construction d'un local technique
COMMUNE DE RADENAC, rue des Sabotiers : Construction d'une maison pour assistantes maternelles
M. JUGE Damien, 7 bis Guilerian : Rénovation d'une habitation avec aménagement de combles
M. LAUROT Kévin, Cassac : Construction d'une maison d'habitation
M. JOUCHET Alain et Mme HOELLARD Sandra, 4 Les Gohigneux : Extension maison d'habitation
M. ALLAIN Christophe, 15 impasse Saint Yves : Construction d'une maison individuelle
M. LEROY Rémi, 4 rue des Sabotiers : Construction d'un garage et d'un carport
M. JAFFRE Freddy, rue de la Maladrie : Construction d'une maison individuelle
Mme PASCO Océane, 8 rue du Stade : Construction d'une extension de maison individuelle
Mme BOUEDO Laurence, Kerbasco : Extension d'un bâtiment avicole
COMMUNE DE RADENAC, 6 place de l'Eglise : Rénovation d'un commerce

DÉCLARATION PRÉALABLE

M. GROSEIL Mathieu et Mme LE BORGNE Marion, 5 rue des Bois : Construction d'un abri de jardin
Mme CHAMPION Sabrina, 5 rue Anne de Bretagne : Isolation thermique par l'extérieur
M. DERNANE Guillaume et Mme BINARD Anne, 17 Kergal : Installation de panneaux photovoltaïques
Mme TARDIVEL Annie, 12 rue du Clos Neuf : Isolation thermique par l'extérieur
Mme CORFMAT Jacqueline, 7 Le Pont Ropert : Bardage des pignons en ardoises
M. et Mme LEVEQUE/JAFFRE Régis et Jessica, 5 rue de la Maladrie : Création d'une pergola

M. CAILLÈRE Thomas et Mme GUÉGAN Manon, 11 rue de la Maladrie : Construction d'un abri de jardin et portail
 Mme CHAMPION Sabrina, 5 rue Anne de Bretagne : Installation de panneaux photovoltaïques
 M. BONNEFON Christophe, 7 La Bottine : Installation de panneaux photovoltaïques
 M. CHAPELLE Sylvain, 4 Le Poteau : Extension et modification des façades de la maison
 Mme RIBOUCHON Anne-Marie, 19 rue Anne de Bretagne : Division en vue de construire
 M. LE CAM Alain, Nespy : Isolation thermique par l'extérieur
 M. BERNARD Cédric, 5 Le Bois de Lambily : Installation de panneaux photovoltaïques
 M. PEDRONO Maxime, 13 rue de la Chouannerie : Installation d'une pergola
 ECO HABITAT ENERGIE, 4 Keryaval : Installation de panneaux photovoltaïques
 M. HUBERT Laurent, 6 rue du Stade : Installation de panneaux photovoltaïques
 M. LORIC Alain ; 17 rue de la Maladrie : Installation de panneaux photovoltaïques
 SCI SAUTREAU, 3 rue de la Maladrie : Isolation par l'extérieur
 M. EONNET Jean François, 3 Kerbasco : Installation de panneaux photovoltaïques
 M. MAMODE Karhim, 2 rue des Bois : Construction d'un carport
 M. et Mme KIRIOUKHINE, 9 La Bottine : Installation de panneaux photovoltaïques
 M. FRAIOLI Cédric, 1 rue Jean Robic : Remplacement des huisseries extérieures et pose de fenêtres de toit
 Mme FAURE Isabelle, 25 Drénidan : Changement des menuiseries

INFORMATIONS COMMUNALES

NOUVELLE ÉQUIPE À LA MAIRIE



Thibault LE TARNEC, nouveau secrétaire général de mairie, a rejoint l'équipe de la mairie en remplacement de Loïc HANRIO qui a fait valoir ses droits à la retraite. Léa MORICE, a également intégré l'équipe de la mairie en début janvier, sur le poste d'accueil à la mairie mais aussi à l'agence postale de la commune.

Nous leur souhaitons la bienvenue ainsi qu'une bonne retraite à Loïc qui va pouvoir profiter d'un repos bien mérité après 20 ans de bons et loyaux services effectués au sein de la mairie.

ADMR DE RÉQUINY ET DE SA RÉGION

L'ADMR assure une permanence à la mairie de Radenac **tous les mardis après-midi de 13h30 à 17h** et les **jeudis matin de 9h à 12h30**. Vous pouvez les joindre au **02.97.22.49.89** (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) ou par mail à l'adresse suivante : reguinyetregion@admr56.com .

CHANGEMENT D'HORAIRE À LA MAIRIE ET À LA POSTE

Mairie	La Poste
---------------	-----------------

Du mardi au vendredi : 9h-12h30 13h30-17h15	Du mardi au vendredi : 9h-12h 13h30-16h30 Le samedi : 9h-12h
------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

RAPPEL DE PROCÉDURE POUR LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Si vous repérez un nid de frelons chez vous, nous nous encourageons à contacter la mairie. Un élu se déplacera pour constater la situation et confirmer s'il s'agit bien de frelons asiatiques.

Après cette vérification, il vous appartiendra de contacter une entreprise spécialisée dans la destruction des nids de frelons asiatiques.

Dans ce cadre, Pontivy Communauté prend en charge 50% du coût de l'intervention. Les 50% restants sont répartis comme suit :

- 30% pris en charge par la commune
- 20% à la charge de l'utilisateur

Toutefois, si les 20% du coût de l'intervention représentent un montant inférieur à 15 €, un tarif minimum de 15 € sera appliqué, car il s'agit du montant minimal pouvant être facturé par le Trésor Public.

Ainsi, en fonction du coût total de l'intervention, la participation de l'utilisateur sera soit **20% du montant réel**, soit **15 € minimum** si cette part est inférieure à ce seuil.

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Une campagne de limitation des populations de ragondins est mise en place sur la commune en collaboration avec des piégeurs bénévoles et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan. Cette action répond à une obligation légale imposée à toutes les municipalités (l'arrêté préfectoral du 26 mars 2013) tout en visant à limiter les dégâts causés par ces nuisibles. En effet, en raison de leur prolifération excessive (1 couple engendre 90 individus en 2 ans), ces derniers fragilisent les cultures et les ouvrages hydrauliques à cause des terriers qu'ils creusent. De plus, ils constituent un risque sanitaire majeur en étant porteurs de la leptospirose, une maladie transmissible à l'homme et aux animaux par contact direct ou via des eaux contaminées par leur urine. Afin de prévenir ces nuisances, il est essentiel de respecter le travail des piégeurs, qui installent régulièrement des cages le long des cours et plans d'eau.

MODIFICATION DU PLUi

Le PLUi actuellement en vigueur sur le territoire de Pontivy Communauté va faire l'objet d'une modification. Étant donné que la commune est concernée par cette modification, une enquête publique pourrait avoir lieu en avril. Elle permettrait à chacun de prendre connaissance des modifications envisagées et d'exprimer ses observations avant la validation définitive du projet. Le dossier de modification du PLUi est consultable en ligne via ce lien : <https://partage.megalix.bretagne.bzh/s/ebRJ4XQtepXYNis>.

DIVERSES ACTUALITÉS

- **Arrivée de la fibre :** Les travaux d'installation de la fibre ont commencé sur la commune. La mise en service est prévue entre la fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026.
- **Prélèvement automatique cantine & garderie :** Vous pouvez désormais opter pour le prélèvement automatique afin de régler la cantine et la garderie. Veuillez vous rapprocher de la mairie pour effectuer cette démarche.
- **Rénovation salle communale :** La salle Saint Fiacre est actuellement en travaux. Les locations sont donc suspendues durant cette période.

ASSOCIATIONS

CALENDRIER DES FETES

MARS	
Samedi 8 mars	Repas à emporter de l' A.C.C.A (Chasse)
Dimanche 9 mars	Rando gourmande de l' A.P.E.L
Samedi 15 mars	Repas à emporter de la Vigilante
Samedi 29 mars	Réunion de l'association PLEIN AIR
AVRIL	
Mardi 1 ^{er} avril	Club des Fougères à la salle communale
Jeudi 10 avril	Loto du Club des Fougères à la salle communale
Dimanche 20 avril	Chasse à l'œuf de la R.A.J à la salle communale
MAI	
Jeudi 1 ^{er} mai	Randonnée du Comité Des Fêtes (salle communale)
Dimanche 4 mai	Concours de pêche à la truite de l' Amicale des pêcheurs au plan d'eau
Lundi 5 mai	Club des Fougères à la salle communale
Jeudi 8 mai	Cérémonie du 8 mai inter-communes à la salle communale
Samedi 31 mai	Assemblée générale de La Vigilante
JUIN	
Dimanche 1 ^{er} juin	Assemblée générale de l' A.C.C.A
Mardi 3 juin	Le Club des Fougères à la salle communale
Dimanche 8 juin	Tournoi de foot de La Vigilante
Samedi 14 juin	Cyclo-rando de l' OGEC et de l' A.P.E.L
Samedi 21 juin	Fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes dans le centre bourg
Jeudi 26 juin	Loto du Club des Fougères à la salle communale
Samedi 28 juin	Kermesse de l' A.P.E.L à la salle communale
Dimanche 29 juin	Concours de pêche de l' Amicale des pêcheurs au plan d'eau
JUILLET	
Mardi 1 ^{er} juillet	Le Club des Fougères à la salle communale
AOÛT	
Dimanche 31 août	Le Comité Saint Fiacre à la salle communale
SEPTEMBRE	
Mardi 2 septembre	Le Club des Fougères à la salle communale
Jeudi 11 septembre	Le loto du Club des Fougères à la salle communale
Samedi 14 et dimanche 15 septembre	Le Ball Trap de l' A.C.C.A
Samedi 27 septembre	Le Comité des Fêtes à la salle communale
OCTOBRE	
Samedi 4 octobre	Soirée Moules/frites de l' A.P.E.L à la salle communale
Mardi 7 octobre	Le Club des Fougères à la salle communale
Samedi 25 octobre	Soirée Halloween de la R.A.J à la salle communale
NOVEMBRE	
Mardi 4 novembre	Le Club des Fougères à la salle communale
Samedi 22 novembre	Soirée raclette de La Vigilante à la salle communale
DECEMBRE	
Mardi 2 décembre	Le Club des Fougères à la salle communale
Samedi 6 décembre	L'arbre de Noël de l' A.P.E.L à la salle communale
Samedi 13 décembre	Le dîner spectacle du Comité des Fêtes à la salle communale

<i>ACCA (association des chasseurs)</i>	Alain ÉTIENNE	09.62.31.24.59	Lulu56.guyomard@laposte.net
<i>A.C.R (Anciens Combattants de Radenac)</i>	Stéphane LE CALLONNEC	06.82.83.61.49	slecalloniec@wanadoo.fr
<i>ADMR (aide à domicile)</i>	Albert LANTRAIN	06.30.42.60.99 02.97.22.49.89	reguivyetregion@admr56.com
<i>A.E.P (patrimoine école)</i>	Bernard GICQUEL	02.97.22.40.59	b.gicquel@wanadoo.fr
<i>Amicale des Pêcheurs</i>	Guénael LÉCUYER	06.88.71.51.45	mmmich.g@orange.fr
<i>APEL (association de parents d'élèves)</i>	Sandrine GICQUEL	06.62.66.49.73	apel.radenac@gmail.com
<i>Club des Fougères</i>	Jean-Claude GUYOT	09.86.31.85.60 06.82.31.81.95	guyot-jeanclaude@orange.fr
<i>Club de remise en forme - section gym</i>	Michèle MILETTO	02.97.22.43.16 06.11.48.65.86	gerard.miletto@gmail.com
<i>Club de remise en forme - section muscu</i>	Philippe PIRIO	06.61.88.22.04	philippe.pirio@orange.fr
<i>Comité des Fêtes</i>	Nicolas GOUJON	06.76.98.56.18	cdfradenac@gmail.com
<i>Comité de Saint-Fiacre</i>	Damien LE CALLONNEC	06.40.11.10.68	damiens-le-callo@outlook.fr
<i>F.N.A.C.A. (anciens combattants)</i>	Claude LE CORVIC	02.97.22.41.83	
<i>OGEC (organisme école catho)</i>	Nicolas LE GAL	06.66.63.09.72	n-l-g@hotmail.fr
<i>PLEIN AIR</i>	Gerard MILETTO	07.80.34.89.85	gerard.miletto@gmail.com
<i>R.A.J. (Radenac Association Jeunesse)</i>	Baptiste ROBIN Alan GUEGAN		
<i>SPORT-CULTURE-LOISIRS (tennis de table, bibliothèque, boules...)</i>	André GUILLARD	06.74.06.89.39	andreguillard@yahoo.fr
<i>U.A.R. (location bancs, tables et chapiteaux)</i>	Julie CADIO	06.89.28.73.92	julie_cadio@hotmail.com
<i>La Vigilante</i>	Yoann JOUCHET	06.70.31.02.96	matthcallo@gmail.com